SOMUS ICOM international committee for social museology

Appel à candidatures, Conseil d'administration du SOMUS 2027-2030

Date de publication : 16 novembre 2026

Date limite de dépôt des candidatures : 31 janvier 2027

Les candidatures devront être soumises au moyen du formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : https://forms.gle/ZBUPSsoppU8cYmwU7

Pour toute question, veuillez contacter le secrétariat de SOMUS à l'adresse suivante: icsomusevents@gmail.com.

Documents joints :

(a) LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES COMITÉS INTERNATIONAUX POUR LE MANDAT 2025-2028 (qui s'appliquent à ce processus électoral)

(b) Descriptifs des fonctions au sein du Conseil d'administration du SOMUS

Lors de la prochaine Assemblée générale, qui se tiendra en ligne le 31 mars 2027, le Comité électoral du SOMUS clôturera le vote en ligne pour les postes suivants :

(1) Président(e),

(2) Vice-président(e)s,

(1) Secrétaire,

(1) Trésorier(ère), et

(4) membres ordinaires du Conseil d'administration ne détenant pas de fonction spécifique.

Toutes les personnes nommées devront en outre contribuer à un ou plusieurs des groupes de travail sur les publications, la communication, les conférences et le règlement intérieur.

Modalités de candidature

Veuillez soumettre votre candidature au moyen du formulaire en ligne: https://forms.gle/ZBUPSsoppU8cYmwU7

(A) une brève biographie ou un CV, et

(B) une déclaration personnelle de 300 mots maximum indiquant le rôle précis que vous souhaiteriez remplir au sein du SOMUS durant le mandat 2027-2030, parmi la liste ci-dessus, ainsi que les compétences que vous apporteriez à ces fonctions.

Veuillez-vous référer aux LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES COMITÉS INTERNATIONAUX POUR LE MANDAT 2025-2028. Il convient en particulier de noter que :

1. Seuls les membres de l'ICOM à jour de leur cotisation et membres du Comité peuvent se porter candidats à l'élection.

2. Un(e) candidat(e) ne peut postuler qu'à une seule fonction.

3. Les membres du Conseil d'administration sont élus pour une durée de trois (3) ans et peuvent être réélus une (1) fois dans la même fonction. Aucun membre du Conseil d'administration ne peut occuper la même fonction pendant plus de six (6) années consécutives. Aucun membre du Conseil d'administration ne peut rester en fonction pendant plus de douze (12) années consécutives.

4. Le/la Président(e) d'un comité international ne peut exercer simultanément les fonctions de Président(e) d'un comité national, d'une organisation affiliée ou d'une alliance régionale, ni être membre du Conseil exécutif de l'ICOM.

5. Le/la Président(e) est élu(e) séparément.

Le Comité électoral vérifiera l'éligibilité des candidat(e)s au regard des exigences et limitations suivantes :

- Les membres du Conseil sont élus pour une durée de trois (3) ans ;
- Aucun membre du Conseil ne peut être réélu une (1) fois dans la même fonction ;
- Aucun membre du Conseil ne peut occuper la même fonction pendant plus de six (6) années consécutives ;
- Aucun membre du Conseil ne peut rester en fonction pendant plus de douze (12) années consécutives ;
- Le/la Président(e) d'un comité international ne peut exercer simultanément les fonctions de Président(e) d'un comité national, d'une organisation affiliée ou d'une alliance régionale, ni être membre du Conseil exécutif ;
- Seuls les membres de l'ICOM à jour de leur cotisation et membres du comité international peuvent se porter candidats à l'élection ;
- Les membres ne sont pas autorisés à exercer une fonction élective au sein de l'ICOM
- Un(e) candidat(e) ne peut postuler qu'à une seule fonction.

Nous nous réjouissons de vous lire !

Cordialement,



Dr Bruno Brulon Soares (Président du SOMUS, 2025-2027)

Informations relatives au RGPD

SOMUS a l'intention d'organiser le vote conformément à la recommandation de l'ICOM, en utilisant une plateforme de vote en ligne . Cet outil est conforme aux exigences du RGPD et supprime les données à l'issue du scrutin. Il est gratuit et facile à utiliser. Toutes les informations personnelles sont nécessaires pour soumettre ce formulaire en ligne.

Vous pouvez refuser de fournir vos données personnelles. Dans ce cas, toutefois, vous ne pourrez pas soumettre votre formulaire en ligne de manière correcte et valide. Le Conseil international des musées (ICOM), en tant que responsable du traitement des données, ne collecte et n'utilise que les données personnelles nécessaires aux élections du Conseil d'administration du « SOMUS » pour le mandat 2027-2030. Par le biais de ce formulaire, vos données personnelles seront accessibles au Comité électoral du « SOMUS » et au Secrétariat de l'ICOM. Si votre candidature est jugée éligible par le Comité électoral du « SOMUS », vos données personnelles seront alors rendues accessibles aux membres du « SOMUS » et au Secrétariat de l'ICOM, et pourront être publiées en ligne aux fins de l'organisation des élections du Conseil d'administration 2027-2030 et de la communication à leur sujet.

Vos données personnelles ne seront communiquées à aucun autre tiers et ne seront conservées que le temps nécessaire aux finalités liées aux élections du Conseil d'administration 2027-2030 du SOMUS et, si vous êtes élu(e) au Conseil d'administration du SOMUS, pendant la durée de votre mandat au sein de celui-ci, ainsi qu'à des fins d'archivage. Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données que vous avez accepté de partager. Dans certaines circonstances, la loi vous confère également le droit de :

• définir des directives relatives à la gestion de vos informations personnelles après votre décès ;

• vous opposer, en tout ou en partie, au traitement de vos informations personnelles ;

• demander la limitation du traitement de vos informations personnelles ;

• demander la portabilité, le cas échéant, de vos informations personnelles ;

Vous pouvez exercer ces droits en nous contactant par courriel à rgpd@icom.museum, ou par courrier postal à l'adresse suivante : ICOM (DPO), 15 rue Lasson, 75012 Paris, France.

Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle française (la CNIL, Commission nationale de l'informatique et des libertés) ou de toute autre autorité de contrôle compétente située dans un État membre de l'UE, en cas de violation de la réglementation applicable en matière de protection des données. Pour plus d'informations sur nos pratiques en matière de confidentialité, nous vous invitons à lire notre Politique de confidentialité. Pour toute question, suggestion ou réclamation, vous pouvez nous contacter par courriel à rgpd@icom.museum, ou par courrier postal à l'adresse suivante : ICOM (DPO), 15 rue Lasson, 75012 Paris, France.